

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 17 décembre 2020	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	23 déc. 2020	
Commentaires : La description des fonctions et des responsabilités de 2 employés devra être fait et en dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	23 déc. 2020	
Commentaires : 1 déclarations est manquante. Réviser avec l'employé la loi et le règlement et faire signer la déclaration.			
29 L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les aires de circulation de l'établissement ainsi que les allées piétonnes extérieures soient exemptes d'obstacles et de dangers.	29	17 déc. 2020	17 déc. 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. L'exploitante a rangé les deux bonbonnes de propane immédiatement lors que la mentor en assurance de la qualité a fait la remarque.			

Commentaires généraux
<p>Discussion avec une des exploitantes au sujet du Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19.</p> <p>La mentor en assurance de la qualité a répondu aux questions de l'exploitante.</p> <p>Discussion au sujet du port du masque.</p> <p>Discussion au sujet de la grille de nettoyage.</p>

original signé par
Paula Morin

Le 17 décembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Christine Gallant

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2020

Date